



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 14 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq (2025-01-14).

PRÉSENCES :

Le maire suppléant, madame Suzanne Choinière
Messieurs les conseillers, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé, et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Marcel Gaudreau, François Vadnais

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-01-001

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2025-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - DÉCEMBRE 2024**
 4. **CORRESPONDANCE**
 5. **FINANCE**
Renouvellements des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2025.
 6. Dépenses incompressibles 2025.
 7. Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière – Fin Décembre 2024.
 8. **ADMINISTRATION**
Acceptation des comptes à payer – Décembre 2024 et Janvier 2025 et des comptes payés affectant l'année 2024.
 9. Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.
 10. Tous sujets relatifs – Subventions, achats et publicités.
 11. Adoption / Règlement no. 437-2024/ Décrétant les taux d'imposition pour 2025.
 12. Tous sujets relatifs – Projet de réfection du pont Gingras (Rang Dion).
 13. Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 438-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.
 14. Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 439-2024 sur la gestion contractuelle.
 15. Tous sujets relatifs – Addenda no.1 à l'entente relative à la gestion des bacs roulants, conteneurs et accessoires pour certaines collectes de matières résiduelles.
 16. Tous sujets relatifs – Addenda no.1 à l'entente relative à la gestion, à la collecte, au transport et à l'entretien des contenants de récupération de matières recyclables dans les lieux publics extérieurs.
 17. Tous sujets relatifs – Comité de sécurité publique de la MRC de la Haute-Yamaska/nomination du représentant et du substitut pour 2025.
 18. **AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.
- VOIRIE MUNICIPALE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

19. Demande au député pour voirie locale – Subvention annuelle 2025/Amélioration des chemins de la municipalité.
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS
20. Tous sujets relatifs – Matinées entre aînés.
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE-
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2025-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2024 CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2025

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 10 décembre 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session spéciale, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2025, du 10 décembre 2024 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

2025-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 10 décembre 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024 respecte fidèlement les décisions du conseil municipal et est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2025-01-005

RENOUVELLEMENTS CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET ABONNEMENTS NOUVEAUX POUR 2025

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser en 2025 la directrice générale/greffière-trésorière à :

- ❖ **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuel d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun;
- ❖ **RENOUVELER** les abonnements et mise à jour aux différents Codes et autres livres de lois, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- ❖ **ABONNER** la municipalité à toute nouvelle association, livres ou codes, s'il en est opportun.

2025-01-006

AUTORISATION DU CONSEIL - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2025

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise, en vertu de la Loi, les dépenses incompressibles suivantes pour l'année 2025, représentées dans le budget 2025 et accepte ces derniers non limitativement :

- Salaire des élus et allocations de dépenses;
- Salaire des employés municipaux;
- Déductions à la source et avantages sociaux de même que les contributions à la CSST;
- Frais de déplacement des élus, des employés municipaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- Frais de mutations immobilières;
- Frais postaux;
- Comptes de téléphone, internet ou autre appareil de communication et service 911;
- Honoraires professionnels pour informatique;
- Honoraires professionnels élections;
- Honoraires professionnels comptables, vérificateurs, évaluateurs;
- Honoraires professionnels services scientifiques et de génie;
- Services juridiques (Cour municipale, services annuels et autres);
- Fournitures de bureau et abonnements;
- Cotisations et formations;
- Entretien ménager des bâtiments municipaux ;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public;
- Huile à chauffage pour les immeubles de la municipalité;
- Enseignes et signalisation;
- Contrat enlèvement de la neige;
- Assurances générales;
- Sûreté du Québec;
- Immatriculation des véhicules;
- Réparation et entretien des véhicules;
- Réparation et entretien des bâtiments;
- Réparation et entretien des terrains et chemins publics;
- Réparation et entretien des divers équipements;
- Entretien des équipements et réseaux municipaux;
- Calcium et abrasif;
- Essence, diesel, propane;
- Produits chimiques (aqueduc et égouts);
- Loisirs et culture – frais relatifs aux activités et animations;
- Pièces, matériaux et accessoires (aqueduc, égouts, voirie, loisirs et culture);
- Quote-part MRC de la Haute-Yamaska ou autres organismes supra municipaux, incluant le service d'évaluation;
- Quote-part relative à la protection incendie avec la Ville de Bromont;
- Quote-part pour la Cour municipale régionale de Granby ;
- Cours d'eau MRC de la Haute-Yamaska;
- Contrat ordures, collecte sélective et matières organiques;
- Achat de bacs roulants (collecte sélective et matières organiques);
- Entente avec la Ville de Granby pour la participation aux services de loisirs;
- Remboursement de la dette (capital et intérêts);
- Remboursement de taxes suite à un certificat de modification du rôle;
- Et tous les autres engagements incompressibles prévus par le conseil.

QUE ces dépenses sont valables pour les montants prévus au budget pour ces fins.
QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière a certifié qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites sont projetées et que ces dépenses ont été prévues au budget de l'année 2025.

2025-01-007

RAPPORT VERBAL – DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – FIN DÉCEMBRE 2024

Rapport verbal du 14 janvier 2025 a été fait au conseil ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 14 janvier 2025 sur les autorisations de dépenses de la fin de décembre 2024.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2025-01-008

**ACCEPTATION COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2024 &
COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2024**

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en décembre 2024.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus affectant l'année 2024.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant décembre 2024.

QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2025-01-009

**ACCEPTATION COMPTES À PAYER EN JANVIER 2025 & COMPTES
PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025**

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et en autorise le paiement, affectant janvier 2025.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant janvier 2025.

QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2025-01-010

SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la dépense suivante :

1. Don, Fondation BMP (Hôpital Brome-Missisquoi); 1000.-\$;
2. Don, Fondation du Centre hospitalier de Granby; 1000.-\$;
3. Xérox : Achat d'un photocopieur; 8 925,00.-\$, plus taxes;
4. GNR Corbus; remplacement de la tubulure corrodée; 5 525,00.-\$, plus taxes;
5. FQM; formation sur la fin d'année; 2 300.-\$, plus taxes
6. MBI Sécurité inc.; panneau incendie et lumière d'urgences pour aréna; 3 650.-\$, plus taxes
7. DBR Informatique inc.; banque d'heure; 4 500,00.-\$, plus taxes;
8. Ostiguy concepteur paysager : parc Langevin; 14 305,88.-\$, plus taxes;
9. Equip-moblie inc; Achat de batterie pour surfaceuse; 39 296,56-\$, + installation;
10. Groupe Méga-service inc; réparation soufflante; 1 739,50.-\$, plus taxes;
11. Meunier; Achat d'une pompe; 3 820,00.-\$, plus taxes;
12. Raymond Chabot Grant Thornton; reddition de compte TECQ; 4 250,00.-\$, plus taxes;

QUE les sommes requises pour le paiement du point 3 et le point 11 soit, l'achat d'un photocopieur et d'une pompe soient pris à même le fond de roulement.

2025-01-011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 437-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX
D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'un dépôt de projet relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2024;

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le « *RÈGLEMENT NO. 437-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2025* » tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – APPUI AU MTQ POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PONT GINGRAS

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pour projet de procéder à la réfection du pont P-01472 (pont Gingras), situé sur le rang Dion au-dessus de la rivière Yamaska à Brigham;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la municipalité;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accorde son appui pour le projet de réfection du pont P-01472 (Pont Gingras) présenté par le ministère des Transports et de la mobilité durable.

2025-01-013

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 438-2024 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL, LE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS.

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU les nouvelles dispositions entrées en vigueur par la [*Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*](#) (2024, chapitre 24, projet de Loi no 57, ci-après la « Loi ») qui oblige, notamment, toute municipalité à adopter des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil et permet de prévoir des mesures visant à donner préséance, lors de la période de questions des séances du conseil, aux questions posées par les personnes qui résident sur le territoire de la municipalité ou qui sont propriétaires d'immeubles ou occupants d'établissements d'entreprise qui sont situés sur le territoire ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un nouveau règlement concernant la régie interne des séances du conseil afin d'intégrer, notamment, les règles relatives au respect et à la civilité durant les séances du conseil ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le mardi 10 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement no. 438-2024 *concernant la régie interne des séances du conseil, le fonctionnement des séances et la période de questions* ».

QU'UNE copie du règlement soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

2025-01-014

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 439-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 406-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement no. 406-2020 portant sur la gestion contractuelle, le 15 décembre 2020, suite à l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13), lequel a ensuite été modifié par règlement adopté le 8 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024 c. 24) a été sanctionnée le 6 juin 2024 et que certaines de ses dispositions entrent en vigueur le 6 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE l'article 60 de cette loi impose aux municipalités l'obligation de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

prévoir, dans le règlement portant sur la gestion contractuelle, des mesures pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel ;

ATTENDU QUE le règlement portant sur la gestion contractuelle doit être modifié afin d'y intégrer des mesures pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, conformément à l'article 60 de la loi précitée ;

ATTENDU QU'IL y a lieu pour le conseil de modifier le Règlement no. 406-2020 portant sur la gestion contractuelle afin d'intégrer les nouvelles mesures prévues à l'article 60 de la loi précitée ;

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement no. 439-2024 modifiant le Règlement no. 406-2020 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 10 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté le 10 décembre 2024 ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le « *Règlement no. 439-2024 modifiant le Règlement no. 406-2020 portant sur la gestion contractuelle* ».

QU'UNE Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2025-01-015

DÉCISION DU CONSEIL – ADDENDA NO.1 POUR L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES BACS ROULANTS, CONTENEURS ET ACCESSOIRES POUR CERTAINES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'entente de partenariat intervenue entre la MRC ET Éco Entreprises Québec (ÉEQ) découlant du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

ATTENDU QUE le projet d'addenda vise à apporter certains ajustements à l'entente intermunicipale;

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire suppléant madame Suzanne Choinière ainsi que la directrice générale-greffière-trésorière à signer l'addenda no.1 donnant effet à la présente.

2025-01-016

DÉCISION DU CONSEIL – ADDENDA NO.1 POUR L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION, À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET À L'ENTRETIEN DES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIEUX PUBLICS EXTÉRIEURS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'entente de partenariat intervenue entre la MRC ET Éco Entreprises Québec (ÉEQ) découlant du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente intermunicipale afin de pourvoir à divers aspects administratifs et opérationnels connexes à l'exercice de la compétence de la MRC relativement aux matières résiduelles, à savoir la gestion, la collecte, le transport des matières recyclables dans les lieux publics extérieurs ainsi que l'entretien des contenants de récupération;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire suppléant madame Suzanne Choinière ainsi que la directrice générale-greffière-trésorière à signer l'addenda no.1 donnant effet à la présente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DE MADAME
SUZANNE CHOINIÈRE À TITRE DE SUBSTITUT AU COMITÉ DE
SÉCURITÉ PUBLIQUE 2025**

ATTENDU QUE la nécessité de nommer un substitut, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la conseillère madame Suzanne Choinière est habilitée à remplacer le maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir aux réunions du comité de sécurité publique de la MRC de la Haute-Yamaska.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Yamaska.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.

2025-01-018

**DEMANDE AU DÉPUTÉ DU COMITÉ MADAME ISABELLE CHAREST –
SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER**

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoît Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE ce conseil, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, demande une subvention de 100 000.-\$ pour l'année 2025 en aide à la municipalité pour le recouvrement et le rapiéçage d'asphalte de certaines rues dans le parc routier de la municipalité

QUE sans cette subvention, ces travaux ne peuvent être réalisés et cela peut mettre en péril la sécurité des citoyens (nes).

2025-01-019

DÉCISION DU CONSEIL / MATINÉES ENTRE AÎNÉS

ATTENDU QUE la municipalité prévoit la tenue des matinées entre aînés.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la tenue de cette activité dont le budget total nécessaire est de 4 000.-\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h36 jusqu'à 19h41.

2025-01-020

CLÔTURE DE LA SESSION

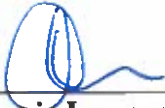
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

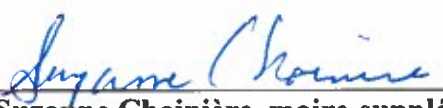
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h41.


Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Suzanne Choinière, maire-suppléant
Présidente de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐